

05 oct 2005 -09:16

Dossier Guy Theunis

Les autorités rwandaises ont officiellement répondu à la demande de la Belgique de laisser traiter l'affaire Theunis par notre pays. La réponse est positive.

Les autorités rwandaises ont officiellement répondu à la demande de la Belgique de laisser traiter l'affaire Theunis par notre pays. La réponse est positive.

Bruxelles, 4/10/2005. Les autorités rwandaises ont officiellement répondu à la demande de la Belgique de laisser traiter l'affaire Theunis par notre pays. La réponse est positive. Le Rwanda est en principe disposé à transférer le dossier qui a été porté à charge de M. Theunis. Ce dossier sera ensuite soumis à une enquête judiciaire en Belgique. M. Theunis pourrait à ce moment-là être transféré dans notre pays. Les autorités belges et rwandaises auront des discussions approfondies sur les modalités techniques. Le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht se réjouit de ce développement.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be